

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	29 octobre 2024
Délibération N°	18
Date de la convocation	18 octobre 2024
Objet	7.3.3 Autorisations d'emprunts - Frontignan - Résidence Les Lauriers Roses - Réhabilitation thermique de 105 logements collectifs locatifs - Prêt CDC : 5 650 000 €

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf octobre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Christine MULA, Valérie REYNES, Sabine SCHURMANN, Laure TONDON, Anne VAN DEN BROECK, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Jérôme CAPDEVIELLE
Auguste CHOMEL
Serge RABINEAU

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Véronique CALUEBA (pouvoir à Mme BOUIDA)
Christophe DESTAING (pouvoir à Mme ARTIERES)
Régine ILLAIRE (pouvoir à M RIGAUD)
Nicole MORERE (pouvoir à M RIGAUD)
Roselyne PESTEIL (pouvoir à M GAUDY)
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20241029-20241029-18-DAF-DE
Date de télétransmission : 30/10/2024
Date de réception préfecture : 30/10/2024

Objet : 7.3.3 Autorisations d'emprunt – FRONTIGNAN – Résidence Les Lauriers Roses - Réhabilitation thermique de 105 logements collectifs locatifs – Prêt CDC : 5 650 000€

Le 29 octobre 2024

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 et n° AD/290424/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants.

Vu la délibération N°4 du 20 février 2024 relative à l'ouverture de l'opération de réhabilitation thermique de 105 logements collectifs locatifs, résidence Les Lauriers Roses sur la commune de Frontignan.

Considérant que pour cette opération, un prêt CDC d'un montant de 5 650 000€ doit être mobilisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et ce conformément à la lettre d'intention en date du 3 octobre 2024,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à solliciter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt d'un montant de 5 650 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Caractéristiques : PAM
- Montant : 5 650 000 €
- Indice de référence : Livret A
- Taux d'intérêt : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.6 %
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux puisse être inférieur à 0%
- Durée totale du prêt : 25 ans
- Typologie Gissler : 1A
- Périodicité annuelle
- Echéance prioritaire (intérêts différés)
- Modalités de révision : double révisabilité (DR)
- Taux annuel de progressivité : 0% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)
Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A
- Garantie : 100% Département de l'Hérault

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20241029-20241029-18-DAF-DE
Date de télétransmission : 30/10/2024
Date de réception préfecture : 30/10/2024

ARTICLE 2 :

Demande pour la durée totale de remboursement du prêt au Conseil Départemental d'accorder sa garantie à l'Office Public de l'Habitat Hérault Logement à hauteur de 100 % sur l'emprunt de la CDC

ARTICLE 3 :

Autorise Monsieur le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce prêt et les demandes de réalisation de fonds.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Vincent Gaudy', with a long horizontal stroke extending to the right.

Suivi par : **Assia BENSOUICI**
Tél : **07 88 54 82 49**
assia.bensouici@caissedesdepots.fr

MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL
HERAULT LOGEMENT
100 Rue de l'Oasis
34080 MONTPELLIER |

Montpellier, le 3 octobre 2024

Objet : Lettre d'intention pour une opération de réhabilitation de 105 logements sur la base d'un montant global de prêt de 5 650 000 €

Opération : « Résidence Les Lauriers Roses » - 34110 Frontignan – 105 logements

Monsieur le Directeur,

Pour donner suite à votre demande de prêts PAM concernant l'opération de **réhabilitation de 105 logements à Frontignan**, j'ai le plaisir de vous informer que la Banque des territoires s'engage à réserver un **montant global de prêt de 5 650 000 €** répartis comme suit, au vu de la demande de de financement fournie :

- **PAM** : 5 650 000 €

Le montage prévisionnel de garantie pour ce prêt est le suivant :

- Conseil départemental de l'Hérault : 100 %

Je vous précise que ce courrier ne vaut pas engagement. Néanmoins, vous pouvez vous prévaloir de ce courrier si besoin. Cette lettre d'intention sera caduque au 2 octobre 2025.

Le courrier d'engagement de la Banque des territoires ne pourra vous être transmis qu'après analyse du dossier sur la base des éléments nécessaires à l'instruction du dossier.

Restant à votre disposition dans l'accompagnement de votre projet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Nicolas SEMINEL
Responsable Pôle appui à la relation clientèle

Nicolas SEMINEL
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
Signé électroniquement le 03/10/2024 15:54:36